Adour Madiran

Magazine de la communauté de communes

Mag' N°6 - Février 2021

SANTÉ : TROIS NOUVEAUX MÉDECINS SUR LE TERRITOIRE

[COVID-19]
CENTRE COVID INTERCOMMUNAL

REDEVANCE
ORDURES MÉNAGÈRES TARIFS 2021

ÉCONOMIE
LE RELAIS S'IMPLANTE À VIC-EN-BIGORRE

PLUi
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER AU 19 MARS 2021

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

LA CCAM

- Comprendre le conseil communautaire p.3
- Vos Élus p.4

JEUNESSE

- Assemblée des jeunes p.5

SERVICES COMMUNAUTAIRES

- Cartographie..... p.6

SANTÉ

- 3 nouveaux médecins sur le territoire..... p.8

ENVIRONNEMENT

- Redevance incitative 2021..... p.10

ÉCONOMIE

- Implantation de l'entreprise "Le Relais"..... p.14
- Plan d'aide aux entreprises locales. p.16
- Des projets malgré la crise..... p.17

URBANISME

- PLUi Adour Madiran Enquête publique p.18

| Magazine N°6 | Février 2021
édité par la Communauté de Communes Adour Madiran

Impression :
ALPHABET IMPRIME GROUP,
65500 - Vic-en-Bigorre
Directeur de la publication : Frédéric RÉ
Ont collaboré à ce numéro :
la commission communication
de la CCAM et les agents de la CCAM
Crédits photos :
CCAM, Adobe Stock Photo,
CITEO. |
ISSN : 2555-7173

/ ÉDITO

L'année 2020 sera une année exceptionnelle qui aura marqué les esprits tant nos modes de vie ont été bousculés depuis l'arrivée de la pandémie de COVID-19.
J'ai ici une pensée particulière pour les personnes seules pour qui le confinement a été synonyme d'isolement encore plus prégnant, pour celles et ceux qui ont été touchés, de près ou de loin, par la maladie mais aussi pour le personnel soignant qui, avec les moyens dont il dispose, combat au quotidien la pandémie.

La vie de la Communauté de Communes et des communes ne s'est pas arrêtée pour autant : installation de nouvelles équipes municipales puis communautaire, mise en place d'un centre de dépistage COVID à Vic-en-Bigorre, création d'un centre de santé à Vic-en-Bigorre mais aussi continuité de nos actions.
La santé aura été et restera notre principale priorité et le contexte sanitaire actuel nous le rappelle tous les jours.

Je ne pouvais passer sous silence cette pandémie qui nous oblige à remettre en cause nos certitudes, nos habitudes mais je reste résolument optimiste pour l'avenir.

Nous avons des projets pour 2021, même si nous sommes conscients que nous devons nous adapter en permanence aux mesures gouvernementales et aux conditions sanitaires en vigueur.

Les élus communautaires gardent le cap en poursuivant leurs engagements auprès de la population.

Nous entamons là la première année de notre mandat avec, dans quelques semaines, deux évènements phares :

✔ le vote des budgets de la collectivité, traduction comptable de nos projets. Notre volonté est de maintenir nos ambitions malgré le contexte économique difficile et incertain ; la rigueur et la prudence budgétaire resteront toutefois notre fil conducteur ;

✔ l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), outil de planification et de traduction du projet global d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du territoire Adour Madiran pour les 10 ans à venir.

Toutes les actions portées par la Communauté de Communes Adour Madiran en termes de projets d'investissement et de services ne pourraient se faire sans le concours de tous les élus communautaires, maires, conseillers municipaux, mais aussi tous les agents au service de la Communauté de Communes.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur sens du service public et leur implication au quotidien.

Je vous invite à découvrir dans les pages qui suivent les concrétisations de notre engagement liées à des services à la population essentiels et structurants pour le territoire Adour Madiran.

Bonne lecture à tous

Le Président, Frédéric RÉ

LA COLLECTIVITÉ

COMPRENDRE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPOSÉ DE 99 DÉLÉGUÉS, MAIRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REPRÉSENTE LES 72 COMMUNES DE LA CCAM. LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SONT INSTALLÉS POUR LA MÊME DURÉE QUE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX (6 ANS) ET SONT RENOUVELÉS EN MÊME TEMPS QU'EUX.

La première réunion du conseil, le jeudi 16 juillet 2020, avait pour but l'élection du président et des vice-présidents. Les élus travaillent au sein des commissions et se réunissent pour voter les délibérations permettant d'engager les actions de la collectivité.

LES INSTANCES DE DÉCISION DE LA CCAM

Instance de proposition

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

20 COMMISSIONS

Les commissions thématiques élaborent des propositions qui sont soumises au bureau et/ou au vote du conseil communautaire

Instance de concertation

RÉUNION DES MAIRES

72 MAIRES

L'échange et la concertation sont au coeur des réunions des maires au cours desquelles les projets du territoire sont présentés.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE PRÉSIDENT ET 8 VICE-PRÉSIDENTS
Le bureau communautaire oriente le travail des commissions et prépare les conseils communautaires.

ORGANE DÉLIBÉRANT
Instance de décision

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

99 CONSEILLERS ISSUS DES 72 COMMUNES

Il se réunit plusieurs fois par an en séance publique, débat et délibère sur la mise en oeuvre des projets de la collectivité.

LA COLLECTIVITÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EST UNE INSTANCE EXÉCUTIVE DES ÉLUS CHARGÉE DE LA VALIDATION DES DÉCISIONS STRATÉGIQUES, EN AMONT DE L'APPROBATION EN SÉANCE PLÉNIÈRE, DÉTENANT AINSI UN RÔLE D'ARBITRAGE.

Frédéric RÉ
Maire de LAHITTE-TOUPIÈRE
Président

• LE PRÉSIDENT

Frédéric RÉ, élu par les conseillers communautaires,
préside la Communauté de Communes Adour Madiran depuis 2017.
Il effectue son second mandat en tant que Président.
Il représente l'organe exécutif de la Communauté.
Il préside et fixe l'ordre du jour des réunions du Bureau
et du Conseil Communautaire.

• LES VICE-PRÉSIDENTS

8 Vice-Présidents assistent le président pour l'exécution des décisions du conseil communautaire.
Ils peuvent le suppléer pour l'exercice des différentes compétences de la collectivité.
Les 8 vice-Présidents sont tous titulaires d'une délégation.

Roland DUBERTRAND
Maire de MONFAUCON
1er Vice-Président
VOIRIE – BÂTIMENTS – SERVICES TECHNIQUES

Véronique THIRAULT
Maire de Rabastens de bigorre.
2ème Vice-Présidente
PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

Jean NADAL
Maire de Maubourguet
3ème Vice-Président
ENVIRONNEMENT

Louis DINTRANS
Maire d'Andrest
4ème Vice-Président
AFFAIRES SOCIALES

Robert MAISONNEUVE
Maire de Labatut-Rivière
5ème Vice-Président
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Jean-Pierre CURDI
Maire de St-Sever-De-Rustan
6ème Vice-Président
TOURISME – CULTURE - PATRIMOINE

Jean-Marc LAFFITTE
Maire de Labatut-Figuières
7ème Vice-Président
PÔLE ENVIRONNEMENT

Julien LACAZE
Maire de Lamayou
8ème Vice-Président
URBANISME - HABITAT

JEUNESSE

ASSEMBLÉE DES JEUNES

SOUCIEUX D'ACCOMPAGNER TOUTES LES TRANCHES D'ÂGE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ENGAGÉ UNE RÉFLEXION SUR UNE ÉVENTUELLE PRISE DE LA COMPÉTENCE JEUNESSE.

L'Assemblée des jeunes est une occasion donnée aux 13-25 ans d'exprimer leur avis, de faire connaitre leurs besoins et de soumettre leurs projets pour le territoire.

Après avoir sondé les jeunes entre 13 et 25 ans au moyen de formulaires en ligne et d'ateliers conduits dans les collèges et lycées, sur la question centrale « Comment améliorer la place des jeunes sur le territoire ? », l'association RIVAGES lance l'Assemblée des jeunes.

DES CITOYENS EN DEVENIR

Dès février, deux groupes - l'un composé de jeunes âgés de 13 à 16 ans, l'autre de 17 à 25 ans - se réuniront mensuellement pour échanger sur les champs d'intervention de l'intercommunalité (enfance, aménagement de l'espace, environnement…). Ils pourront formuler des propositions et le cas échéant, mener des actions.
Ces réunions accompagnées par un professionnel de la jeunesse, seront conduites par et pour les jeunes. Ils devront apprendre le fonctionnement d'une assemblée démocratique, c'est-à-dire s'appliquer à exprimer et argumenter leur point de vue, écouter celui des autres dans le respect des différences, aboutir à un compromis qui bénéficie au plus grand nombre, pour enfin transformer les avis en actions.

PARTICIPER AU DÉBAT PUBLIC

Afin de favoriser le débat entre les jeunes et les élus, les membres de l'Assemblée pourront participer aux commissions de travail thématiques de la communauté de communes.
Il s'agit ici d'écouter la voix des plus jeunes, de valoriser leur parole pour, in fine, les associer et les impliquer à la vie démocratique. Grâce à ces échanges, l'intercommunalité sera mieux en mesure de prendre en compte les préoccupations de ses plus jeunes habitants et d'adapter son action de façon avisée.
Outre les Assemblées, les jeunes seront ponctuellement invités à visiter le territoire et à rencontrer les acteurs locaux (tissu associatif et public), afin d'aiguiser leur capacité d'analyse et leur compréhension des enjeux territoriaux.

Pour la réalisation de ce projet, deux jeunes femmes se sont engagées en service civique : Lena Sabathier (ambassadrice jeunesse) et Rosana Chaudron (communication).

Cette action est menée en lien avec les associations « jeunesse » du territoire (Mission locale, MJC, etc), soutenue par la Commission Européenne et financée par la Commission Européenne dans le cadre du programme ERASMUS+.

CONTACT

Vous souhaitez participer ou vous informer sur l'Assemblée des jeunes ?
Contactez l'association RIVAGES :
melanie.lamarque@collectif-rivages.fr

+d'infos :
www.collectif-rivages.fr

ÉQUIPEMENTS ET SERVI

1 SIÈGE SOCIAL - 21, place du Corps Franc Pommiés à Vic-en-Bigorre
2 Pôle de proximité - 16, Place Centrale à Rabastens de Bigorre

PÔLE ENVIRONNEMENT

3 Pôle Environnement - 80 bis Av. Claude Chalin à Vic-en-Bigorre
4 Service Public d'Assainissement Non Collectif - 80 bis Av. Claude Chalin à Vic-en-Bigorre

DÉCHETTERIES

5 Vic-en Bigorre - Avenue de Tarbes
6 Montaner - Z.A le Louët
7 Rabastens de Bigorre -
8 Maubourguet - Chemin du Marmajou

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

9 Rabastens de Bigorre - Porte de la Bigorre, Z.A + Hôtel d'entreprises
10 Vic-en-Bigorre - La Herray
Hôtel d'entreprise / industriel + Hôtel d'entreprises tertiaire
11 Maubourguet - Z.I Le Marmajou - Villages accueillants + Hôtel d'entreprise
12 Andrest - Z.A Le Bosquet + Centre commercial Jean Moulin
13 Montaner - Z.A Le Louët

FRANCE SERVICES

14 Vic-en Bigorre - 2, avenue Jacques Fourcade
15 Rabastens de Bigorre - 16 Place Centrale
16 Maubourguet - CAC Jean Glavany, allées Larbanès

PÔLE CULTUREL - ESPACE FORMATION

18 Cinéma et Salle de spectacle de l' OCTAV
+ Tiers Lieux E-Formation Occitanie - Place du Corps Franc-Pommiès
65500 Vic-en-Bigorre

MÉDIATHÈQUES

18 Vic-en Bigorre - 21, place du Corps Franc Pommiès,
19 Montaner - Le bourg
20 Rabastens de Bigorre - 16 Place Centrale
21 Maubourguet - CAC Jean Glavany, allées Larbanès
22 Andrest - 4 espace Jean Moulin

CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES

23 Vic-en Bigorre - 67 Rue Françoise Dolto
24 Maubourguet - 46, allées du Foirail
25 Tostat - 4 route d'Escondeaux
26 Andrest - 1 rue des Pyrénées

CENTRES DE LOISIRS

27 Vic-en-Bigorre - 17 rue Barrère de Vieuzac
28 Montaner - Quartier Lasserre
29 Rabastens de Bigorre - Pôle enfance - 15 rue des Bourdalats
30 Maubourguet - Allées Bergès
31 Andrest - 32 place de la République
32 Labatut-rivière / Lascazères

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

32 Maubouguet
33 Vic-en-Bigorre

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

34 Piscine communautaire Louis FOURCADE à Vic-en-Bigorre

SITES PATRIMONIAUX

35 Château de Montaner
36 Abbaye de St Sever de Rustan

ÉCOLES COMMUNAUTAIRES

37 Andrest
38 Artagnan
39 Bazillac
40 Caixon
41 Camalès
42 Escaunets
43 Escondeaux
44 Labatut-Rivière
45 Lafitole
46 Lahitte-Toupière
47 Larreule
48 Lascazères
49 Lescurry
50 Liac
51 Madiran
52 Marsac
53 Maubourguet
54 Monfaucon
55 Peyrun
56 Pontiacq-Viellepinte
57 Pujo
58 Rabastens de Bigorre
59 Saint-Lézer
60 Saint-Sever-de-Rustan
61 Sarniguet (hors territoire - membre d'un RPI)
62 Sarriac-Bigorre
63 Sedze-Maubecq
64 Sénac
65 Siarrouy
66 Sombrun
67 Soublecause
69 Tostat
68 Vic-en-Bigorre - Pierre Guillard
70 Vic-en-Bigorre - Les Petits bois
71 Vidouze

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

72 Rabastens de Bigorre - Pôle enfance - 15 rue des Bourdalats
73 Villenave-Près-Béarn - Chemin de la mairie

CES COMMUNAUTAIRES

SANTÉ

74 Maison de santé pluriprofessionnelle - Vic-en-Bigorre - 11, place de Verdun
75 Centre de Santé - Vic-en-Bigorre - 11, place de Verdun
76 Groupe médical - Rabastens de Bigorre - 11 bis chemin des Bourdalats
77 Groupe médical - Maubourguet - 160 Avenue des Châteaux

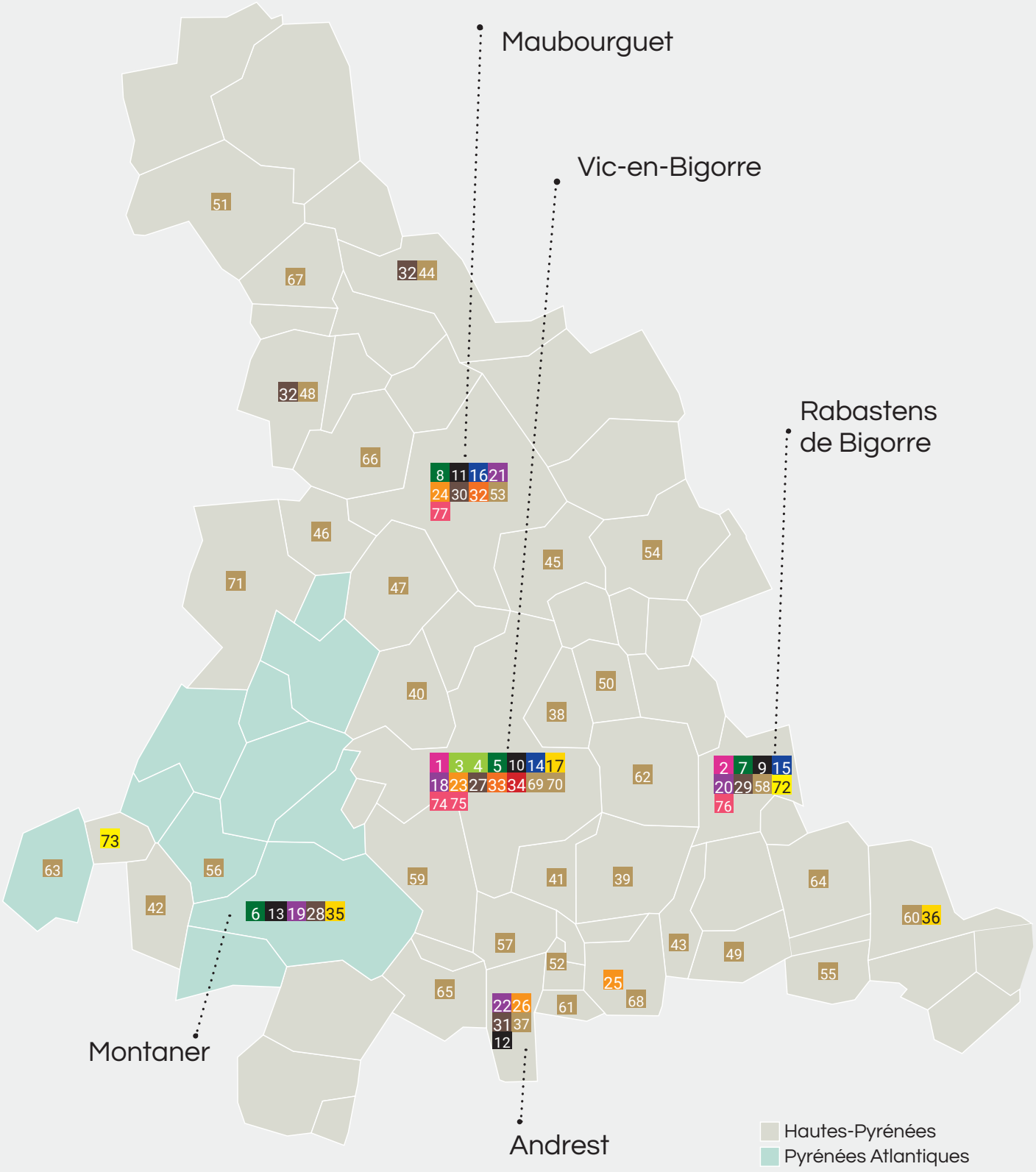

/ SANTÉ

SANTÉ - OFFRE MÉDICALE

3 NOUVEAUX MÉDECINS SUR LE TERRITOIRE

L'INSTALLATION DE 3 NOUVEAUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES PERMET DE MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

Nationalement, beaucoup de territoires sont confrontés à la même problématique : attirer de nouveaux médecins.

La CCAM, au-delà de ses infrastructures médicales sur tout le territoire, porte un projet de santé à l'échelle de l'intercommunalité qui a déjà fait ses preuves avec les installations du Dr TRAISSAC, du Dr CAUBARRUS, aujourdh'ui décédé et du Dr PEREZ-PADILLA.

La politique de santé de la communauté de communes a su s'adapter face aux nouvelles pratiques des professionnels de santé. Elle s'appuie notamment sur une démarche innovante qui permet aux médecins de bénéficier d'une offre «clef en main» (la CCAM assume toute l'administration et le fonctionnement des équipements) et de lever ainsi des freins à l'installation de médecins libéraux. En outre, la création d'un centre de santé ouvre la possibilité à la collectivité de salarier des médecins. Cette offre répond ainsi aux nouvelles attentes des professionnels qui pourront consacrer l'intégralité de leur temps à la pratique médicale, tout en leur laissant le choix du mode d'excercice.

LA POLITIQUE DE SANTÉ ADOUR MADIRAN PORTE SES FRUITS

Convaincus par la politique de santé menée par la communauté de communes, trois nouveaux médecins généralistes se sont récemment installés sur le territoire :

- À Maubourguet, le Dr GRASSAUD et le Dr VETTOREL, médecins généralistes libéraux, sont installés depuis ce début d'année et consultent au groupe médical.
- À Vic-en-Bigorre, après le départ en retraite du Dr STRUYE, le Dr BOTELLA s'est installé au centre de santé fin janvier et est le premier médecin salarié de la communauté de communes.

Avec l'arrivée de trois nouveaux médecins, l'offre de soins sur le territoire est aujourd'hui en voie de stabilisation. Néanmoins, consciente des fragilités, la CCAM ne relâche pas pour autant ses efforts et poursuit activement ses démarches ; les contacts sont permanents entre la communauté de communes Adour Madiran et des professionnels qui cherchent à s'installer.

Le DR STRUYE et le DR BOTELLA, lors d'un échange informel avec Frédéric RÉ, Président de la CCAM.

[COVID-19]

CENTRE COVID-19 INTERCOMMUNAL À VIC-EN-BIGORRE

LES ÉLUS, LES AGENTS ET LES MÉDECINS DU TERRITOIRE ASSOCIÉS POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Le 23 mars dernier, le CCAM, a ouvert le premier centre COVID-19 des Hautes-Pyrénées. La réussite de cette initiative saluée par les autorités sanitaires valide la politique de santé intercommunale portée par la collectivité depuis 2017.

1ER CENTRE DE CONSULTATION COVID-19 DES HAUTES-PYRÉNEÉS

Il aura fallu 3 jours à peine après l'annonce du 1er confinement pour permettre aux élus, agents, médecins et infirmiers volontaires, de mettre en place le 1er centre Covid-19 du département.

Après avoir établi un protocole de soins validé par les autorités sanitaires permettant un suivi différencié des patients en fonction du niveau de suspicion d'infection au Covid-19, les consultations du centre Covid-19 de Vic-en-Bigorre étaient assurées par des médecins et infirmiers volontaires du territoire auprès de patients orientés par le 15, leur pharmacien ou par leur médecin généraliste.
Les médecins effectuaient également au centre COVID-19 des tests PCR réservés dans un premier temps aux professionnels de santé et aux services de secours. Ces 124 tests ont permis d'identifier 24 malades du Covid-19.

La CCAM a mis à disposition les locaux ainsi que trois véhicules électriques pour permettre aux infirmier(e)s d'effectuer leurs visites à domicile auprès des patients confinés.

Des agents communautaires et élus volontaires ont assuré, en binôme, l'accueil téléphonique et le pilotage de l'opération pendant plus de huit semaines.

CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL COVID-19

Après le centre de consultation, c'est désormais un centre de vaccination qui est mis en place à l'OCTAV depuis le 18 janvier 2021.

Les 10 médecins participants, coordonnés par le Dr GARÇON, planifient le bon déroulement de la campagne en fonction des dates de livraison des lots de vaccin. Le suivi de chaque étape de la procédure (consultation prévaccinale, consentement, vaccination, suivi), la traçabilité des injections ou toute autre modalité organisationnelle relevent du cadre médical.

Comme en mars dernier, la communauté de communes met à disposition les locaux et tout le matériel nécessaire à l'ouverture d'un tel centre. Le agents et les élus volontaires assurent l'accueil des patients et le secrétariat.

UNE COLLABORATION RÉUSSIE

Le fonctionnement du centre intercommunal COVID-19 à Vic-en-Bigorre est le fruit d'une étroite collaboration entre l'intercommunalité et les professionnels de santé libéraux et salariés du territoire Adour Madiran.

Le rôle de l'intercommunalité est d'assurer les meilleures conditions de travail possibles pour les professionnels de santé.

/ ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

DÈS 2018, LA CCAM UNIFORMISE LE MODE DE FACTURATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET OPTE POUR LA REDEVANCE INCITATIVE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE.

Interview

Jean-Marc Laffitte, Vice-président en charge du pôle environnement au sein de la communauté de communes, nous en dit plus sur la redevance incitative trois ans après sa mise en place.

>> À la 3ème année de fonctionnement de la redevance incitative, où en sommes-nous ?

Après une mise en place progressive, la redevance incitative a été généralisée au 1er janvier 2018 sur tout le territoire. Les objectifs fixés : Réduire la quantité d'ordures ménagères à traiter, augmenter la part de déchets recyclés et favoriser le développement du compostage pour maitriser les coûts. Il faut continuer !

>> Que pouvons-nous retirer de cette mise en place ?

Nous répondons à une obligation légale d'abord du Grenelle de l'Environnement 2009 puis récemment de la loi TEPCV* 2015, qui se traduit par une baisse significative des tonnages de nos ordures ménagères produites (226 kg/habitant en 2013 et 151 kg/habitant en 2019). Le système fonctionne grâce à la compréhension des enjeux et à l'investissement des usagers.

*TEPCV : transition énergétique pour la croissance verte

>> Au bout de 3 ans, les tarifs n'ont pas augmenté, est-ce que cela va durer ?

Nous avons optimisé les collectes et le transport des déchets, nous avons mutualisé les personnels (ex : les agents des services techniques de la CCAM viennent prêter main forte à la collecte). Mais au regard de l'augmentation des coûts de fonctionnement, des coûts de traitement, à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), le tarif de la redevance augmentera en 2021 afin de maintenir et de proposer un service de qualité constant en adéquation avec la hausse des coûts. Les économies réalisées, grâce aux efforts des usagers, l'optimisation des collectes et du transport, la mutualisation des personnels ne suffisent pas pour équilibrer le budget et réaliser les investissements nécessaires. Cependant, grâce à la mise en place de la redevance incitative et aux efforts des usagers, l'impact est moins sensible.

>> Quelle sera la suite à donner, y a-t-il des améliorations à faire, des projets... ?

Nous recherchons toujours des axes d'amélioration pour optimiser le service. Ainsi, une expérimentation de la collecte tous les 15 jours va être lancée sur une partie du territoire.

Avec l'extension des consignes de tri, la quantité d'emballages présentés à la collecte est mécaniquement supérieure. La communauté de communes va remplacer les caissettes jaunes par des bacs roulants jaunes. Cette opération se fera sur 2 années, 2021 et 2022.

TOUT COMPRENDRE ?? de la Redevance incitative

Découvrez en *5 points* les principes de la Redevance Incitative de la CCAM, un mode de facturation plus équitable permettant in fine une *réduction des déchets* par foyer et donc sur l'ensemble du territoire.

1 • UN MODE DE FACTURATION QUI PREND EN COMPTE LE VOLUME DE DÉCHETS PRODUITS

La redevance incitative est un mode de facturation du service public de gestion des déchets qui prend en compte le volume des déchets produits par l'usager.

2 • UN FINANCEMENT ÉQUITABLE

La facturation est plus équitable qu'avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), perçue avec la taxe foncière, qui était très injuste car elle ne tenait pas compte de la production des déchets.

3 • VOTRE FACTURE EST CONSTITUÉE DE DEUX PARTS

- Une part fixe couvrant les frais de la collecte, du tri, du traitement des déchets et des dechetteries
- Une part incitative en fonction du nombre de levées du bac ordures ménagères (bac vert) enregistré sur une année.

Il est à noter que 40% de la facture est transféré au SMTD 65 pour financer le coût du traitement.

4 • UN BAC PUCÉ POUR UN SUIVI PERSONNALISÉ

Chaque bac de collecte est équipé d'une puce qui permet d'identifier l'usager lors de chaque ramassage de son bac. Les données sont détaillées sur la facture de chaque foyer.

5 • DES IMPACTS POSITIFS SUR LA PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS

- La Redevance Incitative permet notamment aux usagers, aux administrations et aux professionnels de se responsabiliser et de devenir acteurs de leur production de déchets .
- La Redevance Incitative accompagnée d'incitations à mieux trier et à mieux recycler (compostage, déchetterie, bornes à verre et papier), permet de réduire la production finale de déchets à enfouir ou à incinérer.

ICI, *tous les emballages se trient !*

SMTD65 CITEO

Crédits photos : ©Citeo, Adobe stock

Votre facture ??

Pour toute question sur le paiement de votre facture, n'hésitez pas à contacter la régie de recettes du service ordures ménagères. Des permanences sont assurées au pôle environnement le lundi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.

+ d'infos

RÉGLER SA FACTURE :

Moyens de paiement possibles :

• PAIEMENT AU GUICHET DU PÔLE ENVIRONNEMENT
Carte bancaire, Chèque, Espèces

• PAIEMENT SANS CONTACT
Virement bancaire, prélèvement mensuel ou ponctuel.

• PAIEMENT EN LIGNE
Payer votre facture en ligne sur votre espace webusager :
https://cutt.ly/Vjawdjv

LE WEB USAGER

Un outil de suivi et personnalisé.

Créer votre compte et accéder à vos données personnelles :

- Suivre toutes les levées de vos bacs (date, nombre de levées enregistrées...)
- Consulter vos factures
- Régler votre facture en ligne

CHANGEMENT DE SITUATION

Si la taille de votre foyer évolue, vous pouvez venir échanger votre bac au pôle environnement en présentant un justificatif.

Facturation de la Redevance incitative

• PRINCIPE DE LA FACTURATION

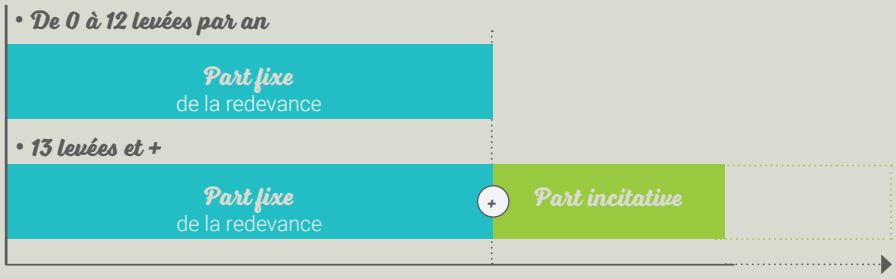

Part fixe – De 0 à 12 levées
• Abonnement + 12 levées minimales facturées (prix de la levée variable en fonction du volume du bac)

Part incitative – Au delà de 12 levées
• Nombre de sorties du bac de collecte ordures ménagères X Prix de la levée supplémentaire (prix de la levée variable en fonction du volume du bac)

• LES SERVICES COUVERTS PAR LA FACTURE

1. La collecte des ordures ménagères en porte à porte
2. La collecte des déchets d'emballages en porte à porte
3. La collecte des déchets papiers et verres via le réseau des 200 bornes implantées sur le territoire de la CCAM
4. La collecte des déchets occasionnels en déchetterie
5. Le transport des déchets jusqu'aux différents sites de traitement ou de valorisation
6. Le traitement ou le recyclage de déchets selon la filière appropriée.

• TARIFS 2021

NOMBRE DE PERSONNES PAR FOYER / VOLUME DU BAC VERT	ABONNEMENT + 12 LEVÉES MINIMALES	PRIX LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE
1 personne / 80 litres	146,92 €	3,91 €
2 personnes / 120 litres	193,84 €	7,82 €
3 personnes / 180 litres	240,88 €	11,74 €
4 à 5 personnes / 240 litres	287,80 €	15,65 €
6 personnes et + / 360 litres	381,64 €	23,47 €
Collectifs / 770 litres	702,40 €	50,20 €

EXPÉRIMENTATION

Collecte des déchets tous les 15 jours sur 30 communes

Compte tenu du décret n°2016-288 du 10/03/2016 permettant de diminuer la fréquence des collectes à «au moins 1 fois toutes les deux semaines en porte à porte» dans les zones de moins de 2000 habitants, les élus du territoire souhaitent expérimenter cette disposition.

Le service environnement se prépare à lancer une expérimentation dès le mois de mars 2021 sur 30 communes avec un ramassage toutes les 2 semaines. L'objectif sera de mesurer l'impact de la fréquence de la collecte en porte à porte - tous les 15 jours - sur les coûts, tout en garantissant la qualité du service rendu aux usagers.

Après une présentation effectuée après des maires et conseillers municipaux des communes concernées, ce sont les usagers des 30 communes qui retrouveront très prochainement tout le détail (organisation, calendrier...) de cette expérimentation. En suivant, un document de communication dédié sera distribué dans leurs boîte aux lettres.

Périmètre de l'expérimentation :

Ansost • Auriébat • Barbachen • Bentayou-Serée • Bouilh-Devant • Buzon • Casteide-Doat • Castéra-Loubix • Escaunets • Escondeaux • Labatut-Figuières • Lacassagne • Lamayou • Laméac • Lahitte-Toupière • Maure • Mingot • Monfaucon • Moumoulous • Monségur • Pontiacq-Viellepinte • Saint-Lézer • Sedze-Maubecq • Saint-Sever-de-Rustan • Sauveterre • Sénac • Sombrun

10 ASTUCES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS ET MAÎTRISER VOTRE FACTURE !

1. Lors de mes achats

Astuce 1 : J'achète en vrac pour ne pas acheter plus que ce qu'il ne faut

Astuce 2 : Je privilégie les achats avec des contenants réutilisables ou rechargeables ou au moins recyclables

Astuce 3 : Je choisis des produits respectueux de l'environnement et de la santé

2. Dans mes gestes quotidiens

Astuce 4 : Je trie mes déchets, les emballages comme les déchets de déchetterie. Je n'oublie pas de trier le verre

Astuce 5 : Je fabrique mes produits ménagers.

Astuce 6 : Je diminue la quantité de papier à trier et j'appose un autocollant Stop Pub sur ma boîte aux lettres

3. Je donne une seconde vie à mes déchets

Astuce 7 : Je sépare les biodéchets pour en faire du compost

Astuce 8 : Je pense au don pour permettre le réemploi et à la réparation.

Astuce 9 : Je recycle... En bon état ou abîmés, mais toujours propres, mes vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie peuvent être recyclés.

Astuce 10 : J'utilise les déchets verts dans mon jardin en pratiquant le paillage.

Des doutes sur le tri ?

Rendez-vous sur www.consignesdetri.fr, et téléchargez l'application "Le Guide du tri" sur votre smartphone

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

/ ÉCONOMIE

L'ENTREPRISE «LE RELAIS» S'IMPLANTE À VIC-EN-BIGORRE

L'ENTREPRISE "LE RELAIS" DÉMARRERA SON ACTIVITÉ SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA HERRAY AU PRINTEMPS 2021, DANS UN BÂTIMENT DE 18 000 M², CETTE ENTREPRISE, S'IMPLANTE À VIC-EN-BIGORRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE CREATION D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE.

«LE RELAIS» : UN ENTREPRISE D'INSERTION

Le Relais est l'entreprise leader dans le domaine de la collecte et de la valorisation textile. La vocation du Relais qui possède l'agrément d'entreprise d'insertion : créer de l'emploi durable et local, à destination des personnes en situation d'exclusion face à l'emploi et peu qualifiées. **« Le Relais »** est donc une entreprise d'Insertion par l'activité économique, type d'entreprises peu présentes sur le département des Hautes-Pyrénées actuellement.

Un modèle d'entreprise alternatif qui concilie économie solidaire et développement durable :
En accordant intérêt collectif et viabilité économique, "le Relais" adopte un modèle d'entreprise alternatif et solidaire dans lequel la performance économique n'est pas une finalité mais un moyen de servir le plus grand nombre.

De plus, en donnant une seconde vie aux textiles - fabrication d'isolant, production de chiffons, revente - le Relais participe à la réduction des déchets ménagers. Le Relais a collecté, trié et valorisé en 2019 plus de 2 400 tonnes de linge sur son site de Marciac. La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie est utilisée en valorisation énergétique.

Cette entreprise, implantée sur l'ensemble du territore national, compte aujourd'hui 58 salariés -dont 29 CDI, 25 CDD Insertion et 4 CDD- sur le centre de collecte et de tri de Marciac (32), avec une boutique de vêtements.

L'ENJEU : SAUVEGARDER L'ACTIVITÉ ET LES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'ADOUR

La présence du Relais sur le territoire du Val d'Adour était menacée. Les locaux du site de Marciac ne correspondaient plus aux attentes de l'entreprise et le bâtiment nécessitait d'importants travaux pour être mis aux nouvelles normes environnementales.

La société envisageait donc de cesser son activité localement et de la déplacer sur d'autres territoires.

Depuis 2019, la CCAM est propriétaire d'un bâtiment industriel implanté sur la zone industrielle de la Herray suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise TUAGUE. Ce bâtiment correspondait parfaitement aux besoins du Relais qui envisage, grâce à cette nouvelle installation de développer de nouvelles activités avec à terme la création d'emplois sur le territoire.

LA CCAM MOBILISÉE POUR ACCUEILLIR «LE RELAIS»

Suite aux premières visites du bâtiment et au vu de l'intérêt porté par l'entreprise "Le Relais" sur cet équipement industriel, il était dès lors essentiel que la communauté de communes mette tout en œuvre pour accueillir cette société.

Durant l'année 2020, la CCAM a accompagné la société dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires pour que l'activité économique prévue au sein de ce bâtiment démarre dans les plus brefs délais, au printemps 2021.La CCAM a oeuvré préalablement de concert avec tous les services de l'État afin d'envisager l'implantation d'une nouvelle activité économique.

PROJET

VERS UNE COLLABORATION ENTRE LA CCAM ET LE RELAIS POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE

La communauté de communes souhaite également mettre en œuvre une collaboration appuyée avec "Le Relais" pour inscrire la collectivité dans la démarche d'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».
Ce dispositif doit permettre de tester, pendant cinq ans, l'embauche en contrat à durée indéterminée (CDI) de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire financées par l'Etat et les collectivités et positionnées sur des activités non concurrentielles. Il s'agit de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

Ces demandeurs d'emploi seront rémunérés au SMIC pour exercer des activités identifiées par les territoires et adaptées à leurs compétences.

Cette expérimentation vise notamment à permettre le retour à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des chômeurs de longue durée.

Interview

Jean-Michel MASSAT, Responsable du "Relais"

>> Quelles raisons vous ont conduit à implanter votre entreprise à Vic-en-Bigorre ?
Notre activité de tri et recyclage textile nous oblige à mettre en conformité le site de Marciac afin de répondre aux normes environnementales en vigueur. Des travaux pharaoniques devaient être engagés sur la partie bâtiment et les abords sans même pouvoir améliorer le quotidien des salariés.
Nous sommes une entreprise d'insertion et nous sommes très attentifs au bien-être du personnel. Le site de Vic-en-Bigorre appartenant à la communauté de communes correspond parfaitement à nos attentes en termes de surface, d'équipement, d' infrastructure routière et de bassin d'emploi.
L'implication et l'accompagnement de la communauté de communes ont fait le reste.

>> Cette implantation correspond-elle à la mise en œuvre d'une stratégie de développement pour votre entreprise ?
Ce bâtiment de 18000 m² va nous permettre, dans un premier temps, de déménager l'activité existante du Relais 32 , de développer notre collecte et de déménager la boutique DINGFRING de Marciac vers le 65 tout en conservant l'ensemble des salariés.

Dans une 2eme étape, l'installation d'un second tapis de tri permettra la création d'une vingtaine d'emplois supplémentaires

+ d'infos : www.lerelais.org

/ ÉCONOMIE

[COVID-19]

PLAN D'AIDE AUX ENTREPRISES

LA CCAM, MOBILISÉE AVEC L'ÉTAT ET LA RÉGION OCCITANIE, POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES

Avec la crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020, l'économie locale a été fortement impactée.

L'économie touristique, le commerce et l'artisanat de proximité, la culture, l'évènementiel ainsi que l'ensemble des activités sportives et de loisirs sont particulièrement fragilisés. Ces secteurs d'activité sont essentiels à la vitalité et l'attractivité du territoire, c'est l'équilibre de ces derniers qui est menacé.

Pour soutenir l'économie du territoire, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de soutenir les entreprises locales avec une aide fiscale exceptionnelle, qui peut également être cumulée avec une seconde aide financière.

DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

En juillet 2020, la CCAM a délibéré favorablement pour un dégrèvement exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Cette aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, a été octroyée en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19.

La délibération de la CCAM prévoit une réduction de la CFE à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût est partagé à parts égales entre les collectivités territoriales et l'État.
Une soixantaine d'entreprises de notre territoire ont ainsi pu bénéficier de cette mesure de la communauté de communes.

Toutefois, cet abattement ne peut s'appliquer qu'en 2020 et ne s'applique pas aux taxes additionnelles et spéciales annexées à la CFE.

LE FONDS L'OCCAL : UNE AIDE FINANCIÈRE COFINANCÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

En partenariat avec la Région Occitanie, le Département et la Banque des Territoires, la communauté de communes cofinance le dispositif fonds L'OCCAL, dispositif initié par la Région Occitanie.

La CCAM s'était engagée sur ce dispositif dès juillet dernier, le Fonds L'OCCAL devait initialement se terminer le 31 janvier 2021. Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire qui perdure, avec l'accord des partenaires, le fonds a été prorogé pour quelques mois supplémentaires.

Depuis le 1er février 2021, le Fonds L'OCCAL s'articule autour de deux modes de soutien :

- Avances remboursables : permettre le redémarrage par des aides à la trésorerie via des avances remboursables, à taux 0. L'aide est plafonnée à 25 000 € selon le besoin de trésorerie présenté.

- Subventions : accompagner les investissements de relance, les investissements nécessaires à la reprise d'activité, à la digitalisation. Les investissements matériels (y compris d'occasion) et immatériels sont éligibles. Le taux d'aide est désormais de 50% avec un plafond à 23 000 €.

Nous vous invitons à prendre l'attache des services de la CCAM pour vous accompagner dans vos démarches relatives à ce fonds.

Déposez vos demandes sans tarder en vous connectant à : **«hubentreprendre.laregion.fr»,** rubrique « Fonds L'OCCAL » !

[COVID-19]

DES PROJETS MALGRÉ LA CRISE

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE LOCAL, TÉMOIN PRÉCIEUX DE LA CAPACITÉ DE RÉSILIENCE DES ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

La concurrence entre les territoires pour attirer les investisseurs extérieurs - tout comme pour les médecins d'ailleurs - est telle que les décideurs ont pendant longtemps consacré l'essentiel des moyens à l'attractivité de ces investissements extérieurs.

Non qu'il faille négliger cet aspect mais, comme l'a évoqué le Président de la CCAM, un des piliers de notre tissu économique local, en sus de notre agriculture, viticulture et de nos industries de pointe, reste nos commerces, nos artisans, nos TPE/PME qui oeuvrent au quotidien au service direct de la population et créent de la richesse avec une activité qui n'est pas délocalisable.

Il est dès lors essentiel d'accorder l'importance qui sied à ce développement endogène (« qui prend naissance à l'intérieur du territoire »). Plutôt que d'essayer de plaquer des activités venues de l'extérieur, il convient de créer un climat générateur d'activités, un sentiment d'appartenance et garantir ainsi la pérennité des résultats pour se réapproprier son avenir.

2020 année cauchemardesque … Et pourtant...

Effectivement dans la morosité ambiante, la CCAM aura néanmoins validé cette année la cession de plusieurs terrains pour permettre des investissements de la part de TPE/PME grâce, notamment, à un foncier abordable. La zone de La Herray à Vic-en-Bigorre va ainsi accueillir le Relais France, une nouvelle menuiserie, une entreprise de forage, une société d'installation d'équipements de chauffage ainsi que, dans l'ancien bâtiment des services techniques de la CCAM, une métallerie/serrurerie. La zone de la Porte de la Bigorre à Rabastens de Bigorre verra l'implantation d'une société réalisant des aménagements intérieurs de vans. Sur la zone du Bosquet à Andrest, ce sont une entreprise de peinture, une carrosserie et un garage automobile qui s'installeront dans un premier temps. La plupart de ces entreprises, déjà présentes sur notre territoire, sont dans des logiques de croissance qu'il convenait d'accompagner pour générer activités et emplois.

Par ailleurs, une dizaine d'autres projets sont actuellement en cours de conception.

Le développement local suppose le tissage de liens de partenariat forts. Un réseau opérationnel de facilitateurs au côté de la CCAM existe avec Initiative Pyrénées (12 prêts d'honneur accordés en 2020 aux commerces et artisans, 7 projets en cours d'analyse depuis début 2021), AD'OCC (Agence de Développement économique de la Région) et les chambres consulaires.

Comme un symbole de la résistance du territoire aux crises, les entrepreneurs n'ont pas cessé d'entreprendre !

SEPTUORS 2020 DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le Groupe La Dépêche du Midi a souhaité mettre en avant les entrepreneurs de notre région. Il organise depuis 2001 une remise de Trophées qui récompensent les projets innovants des entreprises des territoires.

En 2019, la société **EUROCOB**, leader européen de la transformation industrielle de la rafle de maïs, basée sur la zone du Marmajou à Maubourguet, a été lauréat au titre du prix « industrie ».

En 2020, ce sont les sociétés **« Lait Délices and Cow »** de Madiran - transformation du lait de vaches - lauréat du prix agroalimentaire et « **Castellanos »** de Maubourguet, bientôt basé à Andrest - concepteur d'intérieur pour particuliers professionnels - lauréat du prix spécial de la Région Occitanie.

A noter que ces deux dernières sociétés bénéficient également du soutien de la CCAM dans le cadre de leurs projets via son règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises.

/ URBANISME

LE PROJET PLUi SOUMIS À L'AVIS DU PUBLIC DU 15 FÉVRIER AU 19 MARS 2021

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR DES CONSÉQUENCES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS. L'ENQUÊTE PUBLIQUE DOIT PERMETTRE À CHACUN DE PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET ET DE DONNER SON AVIS AVANT QU'IL NE DEVIENNE DÉFINITIF.

PLUi, une construction pas à pas

1er semestre 2018
DIAGNOSTIC
Où en est le territoire ?

2ème semestre 2018
PADD
Quel projet pour 2030 ?

2019
OAP - RÈGLEMENT
Avec quelles règles ?

17 Décembre 2019
ARRÊT DU PLUi

Juin Février 2020
AVIS DES PPA

15 Février > 19 mars 2021
ENQUÊTE PUBLIQUE

1er semestre 2021
APPROBATION

QU'EST-CE QUE LE PLUI ?

Le PLUi est un document règlementaire qui établit les conditions d'utilisation du sol, à l'échelle des 72 communes de la Communauté de Communes.
C'est un document fort pour le dévelop pement d'un territoire. Il intègre notamment tous les aspects du cadre de vie : morphologie des constructions et de l'habitat, qualité paysagère, déploiement des moyens de transport et des équipements publics, etc.
Ces enjeux sont formalisés par des règles d'utilisation du sol qui conditionnent l'aménagement du territoire. Outil stratégique de planification, le PLUi a pour ambition de dessiner une vision du territoire à 10 ou 15 ans.

POURQUOI REMPLACER LES PLU ET CARTES COMMUNALES ?

Nous résidons dans une commune, nous travaillons dans une commune voisine, nous fréquentons les services d'une troisième : Le quotidien des habitants amène les élus locaux à penser les aménagements à l'échelle du bassin de vie. Le projet PLUi est le fruit d'une vision globale et partagée des communes membres de l'intercommunalité. En outre, la « stratégie PLUi » doit permettre un développement harmonieux et cohérent du territoire. Avoir les mêmes règles, c'est assurer un traitement équitable des habitants en matière d'urbanisme.
Notez que PLUi se substitue aux cartes communales et occasionne l'abrogation des cartes communales de Bazillac, Casteide-Doat, Caussade-Rivière, Estirac, Labatut-Figuières, Labatut-Rivière, Larreule, Lahitte-Toupière, Lescurry, Montaner, Nouilhan, Pujo, Tarasteix et Tostat.

UN " SUPRA-DOCUMENT " EN PLUSIEURS PARTIES :

Le PLUi est un document juridique s'imposant à tous : particuliers, entreprises, administrations. Il se compose de plusieurs documents de valeurs juridiques différentes et fortement liés entre eux. **L'ensemble de ces pièces est utilisé pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir...)**

Le rapport de présentation

Première étape à l'élaboration du PLUi, le diagnostic dresse un état des lieux du territoire. La définition des enjeux à venir suppose une parfaite connaissance du territoire .

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD s'appuie sur les besoins identifiés dans le rapport de présentation pour dicter les grandes orientations d'aménagement. En Adour Madiran, il s'agira par exemple de conforter les activités économiques autour de l'agronomie, les services à la population et aux entreprises, tout en veillant à préserver les espaces naturels.
Le cadre général du PADD doit ensuite trouver une traduction cohérente dans les documents juridiques du règlement.

Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les OAP déclinent les grandes orientations du PADD sur les zones à urbaniser, à l'échelle d'un secteur bien délimité. Les précisions et dispositions prévues pour chaque OAP sont complémentaires de celles du Règlement.

Le Règlement

Il y a deux règlements distincts : Le règlement écrit et le règlement graphique (ou règlement de zonage). Combinés, ils définissent l'usage des sols et les droits à construire. Le règlement graphique identifie les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) ou naturelles (N). Le Règlement écrit compile quant à lui les règles régissant les conditions d'occupation de ces 4 zones. Par exemple, si votre terrain est en zone N (naturelle), les aménagements sont généralement interdits.

Les annexes

Elles regroupent notamment les annexes sanitaires (eau potable, assainissement), les plans de réseaux (électricité, gaz, etc), les servitudes d'utilité publique et d'autres documents complémentaires, à titre informatif.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête organisée par la CCAM se déroulera du lundi 15 février 9h au vendredi 19 mars 17h précisément.

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier PLUi, les avis des administrations publiques associées ou tout autre document afférent à la procédure.

Une **commission d'enquête indépendante** nommée par le tribunal administratif de Pau est missionnée pour recueillir les avis du public. Elle se compose de M. Christian Falliero (cadre retraité de la fonction publique d'État), M. Maurice Boer (retraité de la gendarmerie) et M. Tony Lucantonio (directeur en retraite de l'agence Bignalet). Les commissaires enquêteurs ne répondent pas directement aux correspondances, ils accompagnent le public dans la formulation de leurs observations pendant **les permanences**.

Par la suite, les commissaires analysent toutes les observations et selon les cas, les traduisent dans leur rapport.

Avant de rencontrer les commissaires enquêteurs, il est préférable de vous munir d'un extrait cadastral permettant de repérer aisément le lieu auquel se rapporte votre observation. A noter, les observations formulées ne seront pas confidentielles.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra consulter en ligne les observations faites par voie électronique, ainsi que les registres compilant les avis manuscrits dans les différents lieux d'enquête.

Pour être recevables, les observations doivent impérativement être reçues avant le vendredi 19 mars à 17h.

En raison de la pandémie de COVID-19 un protocole d'accueil sera mis en place.

ET APRÈS L'ENQUÊTE ?

Suite à l'enquête publique, la Communauté de Communes examinera les conclusions de la commission d'enquête pour intégrer les modifications nécessaires aux documents du PLUi. Elle devra néanmoins veiller à conserver l'équilibre et la cohérence du projet. Le PLUi ainsi amendé sera soumis à délibération du Conseil Communautaire et entrera en vigueur au cours du second semestre 2021.

Les conclusions de la Commission d'enquête seront tenues à disposition du public pendant un an.

+ D'INFOS

www.adour-madiran.fr
Mme Sandrine BONNET
Tél. : 05 62 31 68 84

	Comment consulter le dossier ?	Comment apporter une observation ?	
Depuis chez vous	En ligne sur www.adour-madiran.fr ou www.registre-dematerialise.fr/2303	Sur un registre dématérialisé : www.registre-dematerialise.fr/2303 Par mail à l'adresse : enquete-publique-2303@registre-dematerialise.fr Par voie postale à l'adresse : M. Le Président de la Commission d'enquête PLUi Adour Madiran - Communauté de Communes - 21, Place du Corps Franc Pommiès - 65500 VIC-EN-BIGORRE	
À la Communauté de Communes à Vic-En-Bigorre	De façon autonome aux jours et horaires habituels d'ouverture (version papier et numérique)	De façon autonome sur un registre prévu à cet effet aux jours et horaires habituels d'ouverture	A l'occasion des permanences, avec l'assistance d'un commissaire : - Lundi 15 février 9h-12h - Samedi 6 mars 9h-12h - Vendredi 19 mars 14h-17h
À la mairie de Maubourguet	De façon autonome aux jours et horaires habituels d'ouverture (version papier uniquement)		Avec l'assistance d'un commissaire : - Lundi 15 février 14h-17h - Jeudi 25 février 14h-17h - Mercredi 10 mars 9h-12h
À la mairie de Rabastens-De-Bigorre			Avec l'assistance d'un commissaire : - Jeudi 25 février 9h-12h - Mercredi 10 mars 14h-17h - Vendredi 19 mars 9h-12h
À la mairie de Lamayou			Avec l'assistance d'un commissaire : - Vendredi 19 février 9h-12h

2018 - 2022

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT • OPAH

Améliorez votre logement !

- Travaux de réhabilitation,
- Économie d'énergie,
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap,
- Rénovation façade en centre-bourg...

Bénéficiez des aides financières et d'un accompagnement gratuit et personnalisé

PERMANENCES

SOLIHA - Secteur de Vic-en-bigorre

TARBES - 05 62 34 42 74 / PAU - 05 59 14 60 60

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS PENDANT PÉRIODE COVID

- **À Vic-en-Bigorre**

1er et 3ème mardi de 14 h à 16 h à la communauté de communes Adour Madiran.

ALTAÏR - Secteur Maubourguet et Rabastens

05 62 93 07 40

- **À Rabastens de Bigorre**

Le 1er et 3ème lundi de chaque mois de 9 h à 11 h à l'espace France Services de Rabastens .

- **À Maubourguet :** Le 1er et 3ème jeudi de chaque mois de 9 h à 11 h à la mairie de Maubourguet

adour madiran COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Agence nationale de l'habitat Anah

HABITER MIEUX

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

PROCIVIS TOULOUSE PYRÉNÉES

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

La RÉGION à énergie POSITIVE

HAUTES PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT